

[Text]

Mr. Gauthier (Ottawa East): All right.

The Chairman: Mr. Lawrence, is your question on this motion?

Mr. Lawrence: I have four things I would like to mention briefly but number one would be in relation to this. If this particular motion is voted down—I do not know whether it will be or not—I would hope that that would not prejudice our right to bring somebody in later on if we felt the need of some expert advice in the legal field, or any other field for that matter.

The Chairman: I would say that it would not be a deterrent. I am speculating, but I would say if it was voted down this would not operate as a deterrent to call for counsel if we needed it.

Mr. Lawrence: Right. Then, sir, if we are all going to have the opportunity of cross-examining witnesses, I do not see the need of some highly-priced legal practitioner. I have nothing against lawyers, of course, but I think it would be a waste of money, considering the fees they charge committees or have charged similar committees in the past. At the moment I see no demand nor need for one.

• 1200

The Chairman: Mr. LeBlanc.

Mr. LeBlanc (Westmorland-Kent): I tend to agree with Mr. Lawrence. As a non-lawyer I find myself rather surrounded by lawyers in the House of Commons and I do not think this is what we need; but I certainly would like to have somebody who could say to us: "In this written brief there are holes which you should watch for and which you should probe". I cannot pretend to be an expert in any of those things and by the grace of God and the electorate I sit here and nowhere else. I would like very much to have the help of a competent person who can spot the phony arguments. I think our time, if it is worth anything, is worth also the cost of somebody who will give us that type of help; our caucus researchers are busy with a great many other things including a fair amount of skirmishing strategy.

Mr. Lawrence: Just on that, Mr. Chairman, when these briefs are submitted to us, would it be possible to ensure that each of the parties' research offices get them as well as members of the Committee? I certainly anticipate that our research office is going to assist us; that is part of their function; that is part of the reason they are here and they are being paid fair sums at the moment. Speaking for our group I think that would be sufficient for our purposes at the moment unless we run into difficulty.

The Chairman: Mr. Penner.

Mr. Penner: Mr. Chairman, I recall Mr. Hales' words of caution at the last meeting about the cost of expensive counsel and the value. I think this is a decision that ought to be postponed until this Committee decides that

[Interpretation]

M. Gauthier (Ottawa-Est): Très bien.

Le président: Monsieur Lawrence, votre question concerne-t-elle la présente motion?

M. Lawrence: J'ai quatre points à mentionner brièvement, mais le premier s'y rapporte. Si cette motion est rejetée, et je ne sais pas si elle le sera ou non, j'espère que cela ne préjudicierait pas notre droit d'inviter ici par la suite un expert si nous estimons avoir besoin de ses conseils dans le domaine juridique ou, en fait, dans tout autre domaine.

Le président: Je dirais que ce ne serait pas un empêchement. C'est une hypothèse de ma part mais je dirais que si elle est rejetée, cela n'empêcherait pas de faire appel à un expert-conseil si nous en avions besoin.

M. Lawrence: Très bien. Alors, monsieur, si nous allons tous avoir la possibilité de contre-interroger les témoins, je ne vois pas la nécessité d'avoir recours à un avocat trop bien payé. Je n'ai rien contre les avocats, bien entendu, mais je crois que ce serait un gaspillage d'argent, vu les honoraires qu'ils demandent ou ont demandés à des comités analogues. En ce moment, je n'en vois pas l'exigence ni la nécessité.

Le président: La parole est à M. LeBlanc.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je suis enclin à partager l'avis de M. Lawrence. N'étant pas avocat moi-même, je me trouve entouré à la Chambre des communes par des avocats et je ne crois pas que ce soit un avocat dont nous ayons besoin, mais je serais certainement content d'avoir ici quelqu'un qui puisse vous dire: «Il y a dans ce mémoire des lacunes que vous devez essayer de voir et de scruter.» Je ne peux prétendre être un expert dans aucun de ces domaines et, Dieu merci, et grâce à mes commettants, je siège ici et nulle part ailleurs. Je serais bien content d'avoir l'aide d'une personne compétente capable de mettre le doigt sur les points douteux. Je pense que le temps que nous consacrons ici, s'il a quelque valeur, vaut également la peine qu'on nous paie ce genre d'aide; nos chercheurs sont occupés à une foule d'autres questions y compris à une bonne part d'escarmouches stratégiques.

M. Lawrence: Sur ce point, monsieur le président, serait-il possible de s'assurer que lorsque ces mémoires nous seront remis, les bureaux de recherche de chaque parti les recevront en même temps que les membres du Comité? Je prévois sans le moindre doute que notre bureau de recherche nous aidera; cela fait partie de ses fonctions et c'est en partie pour cela que ses membres sont ici et qu'ils sont assez bien payés en ce moment. En ce qui a trait à notre groupe, je pense que cela serait suffisant pour le moment, à moins que des difficultés ne surgissent.

Le président: La parole est à M. Penner.

M. Penner: Monsieur le président, je me rappelle les paroles prudentes de M. Hales lors de la dernière séance au sujet des frais élevés que coûte un avocat et des services qu'il rend. A mon avis, c'est une décision qui